

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la MOSELLE

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 mars à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

14/03/2025

Présents : BECKER Cyrille - BECKER Mélanie - BERGER Delphine - DUCLERMORTIER Denis - ERHARD André-- GOBILLOT Matthieu - URBAN Michel - TROSZCZYNSKI Céline

Absents excusés : ZIPPEL Florianne - BENOIT Pierre

Nombre de Procuration : 0

DCM 10/2025 : AFFECTATION DES HEURES DE SECRETARIAT AU REGROUPEMENT SCOLAIRE.

Le premier adjoint explique que le fonctionnement du regroupement scolaire génère une charge administrative supportée par la commune de Raville.

Il propose de répartir cette charge pour l'année 2025 entre les budgets général et regroupement scolaire en prenant pour clé de répartition la proposition suivante :

- Horaires hebdomadaires actuels de la secrétaire de mairie : 16 h/semaine
- Charge horaire répartie sur le budget « général » : 13/16^{ème}
- Charge horaire répartie sur le budget « périscolaire » : 3/16^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette clé de répartition.

Fait à RAVILLE, le 25 mars 2025

Conforme au registre

« Certifiée exécutoire »



La secrétaire de séance
Marie-Pierre CHLOUP SURMELY